

## OUVERTURE DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE MATÉRIAUX SECS ET FERREUX DE SAINT-OMER

Veillez noter que le centre de transbordement de matériaux secs et ferreux de Saint-Omer, situé à l'extrémité de la route Freddy-Allard nord, **sera ouvert à compter du samedi 21 avril**. Ce site sera ouvert les mercredis et samedis de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h. La facturation s'établit à 15 \$ par voyage (camionnette ou petite remorque). Une preuve d'identité et de résidence à Carleton-sur-Mer devra être présentée sur place et la facturation vous sera postée à votre résidence. Il est à noter que les entreprises, les gros véhicules et les grosses remorques se verront refuser l'accès et devront se rendre directement au lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Saint-Alphonse.

<u>Les items suivants sont permis à ce site :</u>	<u>Les items suivants sont interdits à ce site :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Objets ferreux et métalliques (<b>gratuit</b>);</li><li>• Branches;</li><li>• Matériaux secs tels que les résidus de rénovation, objets encombrants, meubles, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ordures ménagères;</li><li>• Matières recyclables des collectes régulières;</li><li>• Pneus;</li><li>• Huile et peinture;</li><li>• Piles et batteries;</li><li>• Télévisions, ordinateurs, composantes électroniques;</li><li>• Matières dangereuses, réservoirs de propane, etc.</li></ul>

### ■ Récupération de téléviseurs, ordinateurs et composantes électroniques

Ces items peuvent être déposés au garage municipal situé au 11, rue Comeau à Carleton.

### ■ Récupération de peinture et huile

La Ville de Carleton-sur-Mer maintient le service gratuit pour la récupération de peinture, d'huile et de filtres à huile usagés. Des bacs identifiés à cette fin se trouvent aux garages municipaux situés au 11, rue Comeau à Carleton et au 140, route Saint-Louis à Saint-Omer.

### ■ Disposition des pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane

Ces items doivent être déposés par l'entremise des détaillants qui vendent ces produits.

### ■ Piles usées, cartouches d'imprimantes, cellulaires, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents

Ces items peuvent être déposés à l'hôtel de ville, dans les contenants respectifs tels qu'identifiés, et ce, pendant les heures d'ouverture.

## LA SAISON DE SOCCER ARRIVE À GRAND PAS! – INSCRIPTION POUR L'ÉTÉ 2012

L'inscription pour la saison 2012 aura lieu le **24 avril prochain, de 18 h à 20 h 30, à l'hôtel de ville**. Cette année, les jeunes filles sont invitées à s'inscrire en grand nombre, puisque le club prévoit former des équipes féminines U12, U14 et U16, selon le nombre d'inscriptions. À noter que pour l'inscription, il faut :

- la présence des enfants pour la photo;
- le numéro d'assurance maladie.

### Coûts d'inscription :

U-6 (moins de 6 ans) : 50 \$ | U-8 (6 ans et 7 ans) : 67 \$ | U-10 (8 ans et plus) : 78 \$.

Rabais de 15 \$ pour un deuxième enfant de la même famille, rabais de 25 \$ pour un troisième enfant de la même famille. Les rabais sont applicables sur le tarif de base d'après l'âge de l'enfant. L'augmentation du tarif est due à l'affiliation obligatoire à l'Association régionale du soccer de l'Est du Québec (ARSEQ), des enfants lors de l'inscription au soccer.

### Bénévoles recherchés

L'association de la Ligue de soccer de Carleton-sur-Mer est à la recherche de bénévoles afin de maintenir cette activité dans notre localité. Si vous êtes intéressés par le développement du soccer et que vous souhaitez vous impliquer comme entraîneur, entraîneur-adjoint, arbitre, bénévole pour des événements ou pour un comité, contactez sans tarder David Bourdages ([dbourdages@cegepgim.ca](mailto:dbourdages@cegepgim.ca) ou 418 391-1770) ou Hélène Guillemette ([hguillemette@cegepgim.ca](mailto:hguillemette@cegepgim.ca)).

### Formation entraîneurs et arbitres

Pour tous ceux et celles qui sont intéressés à s'impliquer cette année ou dans le futur, des formations d'entraîneurs et d'arbitres seront offertes prochainement. Les coûts d'inscription à ces formations sont défrayés par la Ville.

- Arbitre (avoir 14 ans et plus au moment de la formation) : à Bonaventure les 26 et 27 mai;
- Entraîneur à 7 joueurs (avoir 16 ans et plus dans l'année en cours) : à New Richmond le 19 mai;
- Entraîneur à 11 joueurs (avoir 16 ans et plus dans l'année en cours) : à New Richmond les 20 et 21 mai.

L'inscription est obligatoire au 418 364-7073, poste 231.

### Site web et communications durant la saison

Pour faciliter les communications en tout temps, mais particulièrement durant la saison, vous pouvez consulter le site web du Club de soccer Avignon Est, section « club Carleton » au [www.socceravignon.com](http://www.socceravignon.com).

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 avril 2012, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2012-216 intitulé : Règlement pour effectuer certains travaux de pavage au montant de 410 000 \$.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2012-216 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le **18 avril 2012**, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2012-216 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2012-216 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le **18 avril 2012**, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 2 avril 2012, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
  - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 2 avril 2012, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 5 avril 2012)

## CENTR'ELLES – FORMATION « MES COMPÉTENCES FORTES »

Centr'Elles, le centre de femmes de la MRC Avignon, vous invite à la formation « Mes compétences fortes » qui aura lieu les jeudis 12, 19 et 26 avril prochain de 9 h à 15 h 30 à Centr'Elles. Cette formation s'adresse à toutes celles qui ont besoin de reprendre confiance en elles, qui ont soif de reconnaissance pour réaliser leurs projets de vie et apporter leur contribution personnelle à la société. Les participantes seront appelées à découvrir leurs compétences, à les mettre en valeur et enfin, à les utiliser dans toutes les sphères de sa vie. Reconnaître ses compétences fortes, c'est augmenter son estime de soi et permettre d'établir autrement ses relations avec les autres. La formation est gratuite. Dîner sur place, chacune apporte son lunch. Information ou inscription : 418 364-3157. Bienvenue à toutes!

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : RÈGLEMENT 2012-215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES EMPLACEMENTS SITUÉS À PROXIMITÉ D'UN LAC OU D'UN COURS D'EAU**

**Avis public est par le présent donné par le soussigné :**

- QUE le Conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;
- QUE la modification du règlement de lotissement vise toutes les zones du plan de zonage;
- QU' une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité;
- QUE le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;
- QU' une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu à la **salle Lavoie-St-Laurent, le 7 mai 2012, 20 h**, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 3 avril 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 5 avril 2012)

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : RÈGLEMENT 2012-214 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES ZONES DE FORTES PENTES ET LES ZONES D'ÉROSION**

**Avis public est par le présent donné par le soussigné :**

- QUE le Conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;
- QUE la modification du règlement de zonage vise toutes les zones du plan de zonage;
- QU' une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité;
- QUE le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;
- QU' une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu à la **salle Lavoie-St-Laurent, le 7 mai 2012, 20 h**, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 3 avril 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 5 avril 2012)

## ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ AU JARDINAGE?

La Société horticole de Carleton-sur-Mer a conclu une entente pour avoir accès à un terrain pour développer un jardin communautaire à proximité de la rue du Centre-civique. Par conséquent, l'organisme espère pouvoir définir les besoins de la population en termes de jardinage lors d'une **rencontre d'information et d'un atelier sur les étapes de conception d'un jardin**. Celle-ci se tiendra **le 11 avril, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer**. Pour manifester votre intérêt, veuillez, vous présenter sur place ou contacter Mme Marianne Desrosiers, agente de recherche au Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) au 418 364-3341, poste 7255. Que vous ayez un espace de jardinage ou non, vous êtes les bienvenus!

## LE JOUR DE LA TERRE

Une journée spéciale pour le Jour de la terre se tiendra au Centre communautaire de Maria (65, rue des Voltigeurs) **le 22 avril prochain, de 10 h à 16 h. Entrée gratuite**. Le thème de cette journée d'information et de réflexion est « Comment réduire notre consommation de pétrole et ses produits dérivés ». Cérémonie d'ouverture par la communauté micmaque de Gesgapegiag. Vous y trouverez des exposants, des conférences, une halte garderie, collation et repas servis (\$) par La cigale et la fourmi, des prix de présence. Bienvenue à tous!

Le comité du Jour de la terre

## LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Le 25 mars dernier, vous avez été **un peu plus de 125 personnes à participer au lancement** de la politique familiale municipale au centre plein air Les Arpents Verts. La politique familiale constitue un outil indispensable pour notre localité puisqu'elle servira à répondre le mieux possible aux besoins exprimés par les familles de notre milieu. À cette politique, nous retrouvons un plan d'action qui s'étend sur les trois prochaines années. Ce plan renferme nos priorités d'actions en matière de :

- loisir, sport et culture;
- habitation, urbanisme et aménagement du territoire;
- administration et communications municipales;
- santé et environnement;
- sécurité publique et transport;
- accueil et promotion de la famille;
- vie communautaire;
- les aînés dans notre communauté.

Pour obtenir une copie de cette politique familiale, vous êtes invités à vous présenter à la réception de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer. Il nous fera plaisir de vous en remettre une! La politique peut également être consultée en vous rendant sur le tout nouveau site Internet de la ville au **[www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com)**.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, se sont impliquées dans l'élaboration de cette politique familiale.

Pascal Alain, directeur loisir, culture, tourisme

## INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS

Écovoile Baie-des-Chaleurs, coop de solidarité, vous convie à son assemblée générale qui se tiendra **le mercredi 18 avril 2012 à 19 h au Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs situé au 776, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer**. Les membres du conseil d'administration souhaitent vivement votre présence. Dans le cadre de cette assemblée générale, vous pourrez prendre connaissance du bilan de la dernière année, de la programmation de la saison 2012 et des nouveautés qui attendent nos marins! De plus, à cette occasion, nous présenterons aux membres le plan de développement de la coopérative pour les trois prochaines années. Venez contribuer aux discussions!

### La période d'inscription bat son plein!

Nous sommes également en pleine campagne d'inscription pour la prochaine saison. Que ce soit pour une semaine de voile en formule camp de jour pour un jeune ou bien pour un cours sur un voilier pour un adulte, il est temps de s'inscrire. Vous pouvez bénéficier de rabais intéressants si vous effectuez votre inscription **avant le 15 avril 2012**. Visitez notre site Internet pour avoir plus de renseignements au [www.ecovoile.com](http://www.ecovoile.com) ou contactez-nous au 418 364-7802.

## STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Cette stratégie prévoit une réduction de 20 % de la consommation en **eau potable d'ici 2017**. À compter de 2012, la ville doit :

- Produire un état de la situation et un plan d'action de mesures d'économie d'eau et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et mettre en place un programme de détection des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal et au MAMROT.

En 2011, notre quantité d'eau distribuée était de 613 litres par personne par jour, alors que la cible est de 387 litres par personne par jour. Nous vous demandons votre coopération pour l'élimination de toutes formes de gaspillage et la réduction de la consommation par le respect des quelques trucs et astuces suivants :

- Assurez-vous que votre plomberie est en bon état; un robinet qui fuit peut gaspiller 25 litres par jour;
- Lavez les voitures avec un seau d'eau plutôt qu'avec un boyau d'arrosage;
- Balayez votre entrée au lieu d'utiliser un boyau d'arrosage;
- Installez un baril collecteur d'eau de pluie pour laver vos terrasses, faire votre jardinage ou pour arroser vos pelouses;
- Arrosez votre pelouse en soirée; vous éviterez ainsi que votre eau d'arrosage s'évapore. Si l'eau ruisselle vers l'entrée ou la rue, vous arrosez trop;
- Couvrez votre piscine d'une toile solaire pour empêcher l'évaporation de l'eau;
- Laissez les résidus de tonte sur place; ces résidus constituent un bon fertilisant et protègent contre la sécheresse.

Le Service des travaux publics